

Paris, le 20 mai 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication d'une enquête sur la crise sanitaire et ses impacts en matière de gestion des ressources humaines

L'AMF, le CNFPT, la FNCDG, l'ADF et Régions de France publient une enquête sur la crise sanitaire et ses impacts en matière de gestion des ressources humaines au niveau des collectivités territoriales lors du premier confinement (17 mars – 11 mai 2020).

Elaborée en partenariat avec l'AMF, le CNFPT, la FNCDG, l'ADF et Régions de France, l'enquête menée par mail auprès de 4 022 collectivités analyse la crise sanitaire et ses impacts en matière de gestion des ressources humaines. Réalisée entre le 21 octobre et le 12 novembre 2020, cette enquête complète le [baromètre HoRHizons 2020](#) publié en mars 2021.

S'agissant des principaux enseignements de l'enquête à retenir :

- **La continuité des services publics locaux pendant le premier confinement.** Dans le cadre du premier confinement (17 mars – 11 mai 2020), certaines collectivités ont mis en œuvre un Plan de continuité d'activité (PCA) pour maintenir les missions jugées fondamentales à la continuité du service public et désigner les agents considérés comme indispensables. Les collectivités répondantes ont requis la présence sur site des agents assurant principalement les fonctions suivantes :

| Les services ayant maintenu leur activité en présentiel | en % des collectivités |
|---|------------------------|
| Les services assurant l'état civil pour les actes liés aux naissances et décès | 81 % |
| Le service comptabilité/finances | 74 % |
| Les services techniques (ramassage des ordures ménagères, réponse à une urgence technique sur un bâtiment par exemple...) | 56 % |
| La DRH | 43 % |
| Le service funéraire | 39 % |
| Les services assurant la gestion de la propreté urbaine | 34 % |
| Les services assurant les gardes d'enfants des personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire (scolaire, périscolaire, crèches) | 32 % |
| Le service informatique | 23 % |
| Les services eaux, assainissements, électricité | 22 % |
| Autres | 16 % |
| La police municipale | 13 % |

- **Les obstacles rencontrés dans la gestion des agents.** Les principaux obstacles rencontrés par les collectivités répondantes dans la gestion des agents sont : le manque d'anticipation (43 %) et d'équipements (41 %) avec l'absence de matériel de protection, de masques ou de gel hydroalcoolique ;

- **Les mesures de sécurité et de protection des agents** : 86% des collectivités répondantes ont mis quotidiennement à disposition de leurs agents des masques ; 83% ont imposé le port obligatoire du masque sur le lieu de travail ; 42 % ont adopté des protocoles d'entretien et de désinfection des locaux ; 40 % ont réaménagé les espaces de travail ;
- **L'organisation des services.** L'enquête révèle une disparité de situations allant du tout télétravail au tout présentiel, en passant par des situations de travail mixtes, combinant télétravail et présentiel : 25 % des collectivités ont vu la totalité de leurs agents rester en présentiel ; 35 % ont maintenu plus de 75 % de leurs agents sur site ; 10 % ont placé plus de la moitié de leurs effectifs en télétravail ; 3 % ont demandé à tous leurs agents de travailler à distance.
 Les communes de moins de 5 000 habitants sont les moins nombreuses à avoir instauré le télétravail en raison de la nature des métiers exercés et de la proximité des services qu'elles proposent. Le taux d'agents placés en télétravail augmente ainsi en fonction de la taille de la collectivité : 15 % des structures inférieures à 50 agents ont mis en place le télétravail contre 32 % pour les collectivités ayant entre 50 et 100 agents et 40 % pour les structures de plus de 350 agents.
 Dans les collectivités de taille importante, les agents placés en Autorisation spéciale d'absence (ASA) représentaient 20 % des effectifs lors du premier confinement.
 1 8% des collectivités ont imposé la prise de jours de congés ou de jours d'Aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT) à leurs agents ;
- **Le versement de la prime exceptionnelle** : 29 % des collectivités ont versé une prime « Covid », celle-ci fut essentiellement versée aux agents particulièrement mobilisés. Le montant moyen de cette prime équivaut à 488 € ;
- **Les impacts financiers de la crise.** Les collectivités répondantes ont cité par ordre d'importance les mesures suivantes ayant eu le plus d'impact sur leurs finances : le versement de la prime « Covid » ; le paiement des heures supplémentaires ; l'achat de matériel informatique et le remplacement des agents placés en ASA.

Retrouvez l'enquête sur la crise sanitaire et ses impacts en matière de gestion des ressources humaines sur www.cnfpt.fr / www.amf.asso.fr / www.fncdg.com / www.departements.fr / www.regions-france.org

CONTACTS PRESSE

AMF
 Marie-Hélène GALIN
 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

CNFPT
 Damien BERTRAND
 06 22 16 18 70
damien.bertrand@cnfpt.fr

FNCDG
 Cindy LABORIE
 01 53 30 09 99
cindy.laborie@fncdg.com

ADF
 Brice CHAUVEAU
 06 31 55 66 70
bchauveau@epoka.fr

Régions de France
 Violaine HACKE
 06 28 47 53 55
vhacke@regions-france.org